



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil municipal :  
le 12/12/2025

Publication :  
le 29/12/2025

### **SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2025**

**Délibération n° D-2025-421**

Programme EUROPAN - Réalisation des études de conception  
urbaine et paysagère à visée opérationnelle et expérimentale  
sur trois territoires démonstrateurs d'entrée de ville -  
Convention de participation financière - Communauté  
d'Agglomération du Niortais - Avenant n°2

**Président :**

**Monsieur Jérôme BALOGE**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Aline DI MEGLIO, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Madame Séolène BARDET, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Véronique ROUILLE-SURAULT, Monsieur Hugo PASQUET--MAULINARD, Madame Julia FALSE.

**Secrétaire de séance :** Madame BOUTRIT Sophie

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Madame Christelle CHASSAGNE, ayant donné pouvoir à Madame Florence VILLES, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, ayant donné pouvoir à Monsieur Thibault HEBRARD, Monsieur Hervé GERARD, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Madame Noélie FERREIRA, ayant donné pouvoir à Madame Aurore NADAL, Madame Fatima PEREIRA, ayant donné pouvoir à Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Bastien MARCHIVE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Madame Elsa FORTAGE, ayant donné pouvoir à Madame Julia FALSE

**Excusés :**

Monsieur Baptiste DAVID, Madame Cathy GIRARDIN.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 décembre 2025**

Délibération n° D-2025-421

**Direction Action Coeur de Ville**

**Programme EUROPAN - Réalisation des études de conception urbaine et paysagère à visée opérationnelle et expérimentale sur trois territoires démonstrateurs d'entrée de ville - Convention de participation financière - Communauté d'Agglomération du Niortais - Avenant n°2**

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Dans le cadre du Programme EUROPAN, par délibération du 16 juin 2025, le Conseil municipal a validé l'avenant n°1 à la convention de participation financière entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et la Ville de Niort relative aux études de conception urbaine et paysagère à visée opérationnelle et expérimentale sur trois territoires démonstrateurs.

Cet avenant comportait une erreur matérielle, qu'il convient de régulariser. En effet, il était indiqué que les prestations réalisées dans le cadre du Workshop s'élevaient à 18 000 € HT alors qu'il s'agissait de 18 000 € TTC, conformément aux marchés.

Après modification, le tableau de répartition définitif est désormais fixé comme suit :

	<b>Coût total (en € HT)</b>	<b>Coût total (en € TTC)</b>	<b>Participation CAN (en € TTC)</b>	<b>Participation Ville de Niort (en € TTC)</b>	<b>Subvention PUCA (en € HT)</b>
Prestations réalisées dans le cadre de la remise des offres (Workshop)	15 000	18 000	9 000	9 000	/
Prestations de la Mission 1	129 000	154 800	77 400	77 400	/
Prestations de la Mission 2	14 000	16 800	1 400	1 400	14 000
<b>TOTAL</b>	<b>158 000</b>	<b>189 600</b>	<b>87 800</b>	<b>87 800</b>	<b>14 000</b>

En conséquence, la participation de la Ville de Niort et de la Communauté d'Agglomération du Niortais s'élève désormais respectivement à 87 800 € (au lieu de 89 600 €). Un acompte d'un montant de 51 300 € ayant déjà été versé en 2023 par la Ville de Niort, il reste à percevoir un solde en fin de mission de 36 500 € en 2025.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°2 à la convention de participation financière entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et la Ville de Niort relative aux études de conception urbaine et paysagère à visée opérationnelle et expérimentale sur trois territoires démonstrateurs dans le cadre du programme EUROPAN ;
- autoriser la signature de l'avenant n°2 ci-annexé ;
- de procéder au versement du solde de la participation de la Ville de Niort d'un montant de 36 500 €.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Le Secrétaire de séance

Le Président de séance

**Sophie BOUTRIT**

**Jérôme BALOGE**



**AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS / NIORT**  
**ENTRE VILLE ET MARAIS**

### PROGRAMME EUROPAN

**CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE RELATIVE A LA  
REALISATION DES ETUDES DE CONCEPTION URBAINE ET  
PAYSAGERE A VISEE OPERATIONNELLE ET EXPERIMENTALE SUR  
TROIS TERRITOIRES DEMONSTRATEURS D'ENTREE DE VILLE**

**Avenant n°2**

**ENTRE les soussignés**

**La Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN)**, dont le siège social est situé 140, rue des Equarts - CS 28770 - 79027 Niort Cedex, représentée par Monsieur Jacques BILLY, Vice-Président délégué à l'aménagement du territoire, agissant en cette qualité en vertu d'une délibération du Conseil d'Agglomération en date du 15 décembre 2025 ;

d'une part,

**ET**

**La Ville de Niort**, dont le siège est situé 1 place Martin Bastard – CS 58755 – 79027 Niort Cedex, représentée par Monsieur Dominique SIX, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire en charge de l'espace public, agissant en cette qualité en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 18 décembre 2025 ;

d'autre part.

**IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :**

## **OBJET DU PRESENT AVENANT**

Dans le cadre du Programme EUROPAN, par délibération des 16 et 23 juin 2025, le conseil municipal de la Ville de Niort et le conseil d'agglomération du Niortais ont respectivement validé l'avenant n°1 à la convention de participation financière entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et la Ville de Niort relative aux études de conception urbaine et paysagère à visée opérationnelle et expérimentale sur trois territoires démonstrateurs.

Cet avenant comportait une erreur matérielle, qu'il convient de régulariser. En effet, il était indiqué que les prestations réalisées dans le cadre du Workshop s'élevaient à 18 000 € HT alors qu'il s'agissait de 18 000 € TTC, conformément aux marchés.

## **L'ARTICLE 3 –REPARTITION DE L'ENVELOPPE FINANCIERE ET PLAN DE FINANCEMENT est modifié comme suit :**

La Communauté d'Agglomération du Niortais est désignée maître d'ouvrage des études à mener dans le cadre du programme EUROPAN.

Il est expressément convenu entre la Ville de Niort et la CAN que l'ensemble des frais relatifs aux études de conception urbaine et paysagère à visée opérationnelle et expérimentale sur trois territoires démonstrateurs dans le cadre du programme EUROPAN seront acquittés en totalité par la CAN et feront l'objet d'un remboursement par la Ville de Niort selon les clés de répartition ci-dessous suivant titre de recette émis par la CAN à la réception des livrables d'études réalisés.

Le budget prévisionnel global des études de conception urbaine et paysagère est fixé à **158 000 € HT soit 189 600 € TTC** et est réparti comme suit :

- Prestations réalisées dans le cadre de la remise des offres (y compris Workshop) - Co-construction des propositions des équipes d'urbanistes et atelier entre équipes et acteurs locaux : 15 000 € HT (3 équipes x 5 000 € HT)
- Mission 1 - Étude de conception pour chaque territoire démonstrateur : 129 000 € HT (3 lots x 43 000 € HT)
- Mission 2 - Coordination, capitalisation et mise en commun des réflexions : 14 000 € HT

La répartition des coûts d'études déduction faite de la subvention obtenue s'effectuera à 50-50 entre la CAN et la Ville de Niort. Soit :

- Part CAN = 87 800 € TTC
- Part Ville de Niort = 87 800 € TTC

### **Tableau de répartition :**

	<b>Coût total HT</b>	<b>Coût total TTC</b>	<b>Participation CAN</b>	<b>Participation Ville de Niort</b>	<b>Subvention PUCA</b>
Prestations réalisées dans le cadre de la remise des offres (Workshop)	15 000 €	18 000 €	9 000 € TTC	9 000 € TTC	/
Prestations de la Mission 1	129 000 €	154 800 €	77 400 € TTC	77 400 € TTC	/
Prestations de la Mission 2	14 000 €	16 800 €	1 400 € TTC	1 400 € TTC	14 000 € HT
<b>TOTAL</b>	<b>158 000 €</b>	<b>189 600 €</b>	<b>87 800 € TTC</b>	<b>87 800 € TTC</b>	<b>14 000 € HT</b>

## **L'ARTICLE 7 – MODALITES DE REMBOURSEMENT est modifié comme suit :**

La CAN émettra les titres nécessaires à la participation de la Ville de Niort, déduction faite des éventuelles subventions.

La Ville de Niort se libérera des sommes dues suivant les modalités suivantes :

- Un premier versement à la notification des marchés d'études (fin 2023) comprenant 100 % des indemnités de prestations réalisées dans le cadre de la remise des offres et 50 % d'acompte sur la mission 1 ;
- Le solde à l'issue de la réalisation des études de conception urbaine et paysagère (mi 2024) comprenant les 50 % restant de la mission 1 et 100 % de la mission 2.

	<b>Règlement VDN Exercice comptable</b>	<b>Montant estimatif</b>
<b>Premier règlement :</b> <b>Indemnités de prestations réalisées dans le cadre de la remise des offres - dont workshop (100 %)</b> <b>+ acompte sur prestations de la mission 1 (50 %)</b>	2023	51 300 € TTC
<b>Solde :</b> <b>Réalisation des prestations de la mission 1 (50 %)</b> <b>+ réalisation des prestations de la mission 2 (100 %)</b>	2025	36 500 € TTC
<b>TOTAL</b>	<b>2025</b>	<b>87 800 € TTC</b>

Fait en 2 exemplaires originaux, à NIORT, le .....

**Pour la Communauté d'Agglomération du Niortais :**

Monsieur le Vice-Président,

Jacques BILLY

**Pour la Ville de Niort :**

Monsieur l'Adjoint au Maire,

Dominique SIX